



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des députés

Luxembourg, le 17 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

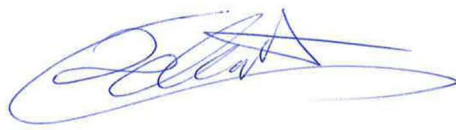
D'après plusieurs témoignages reçus du terrain, des personnes confrontées à une souffrance psychique importante ou à une addiction rencontreraient des difficultés pour accéder à une prise en charge adaptée. Certaines se verraient refuser une hospitalisation psychiatrique parce que leur situation ne serait pas considérée comme suffisamment urgente, tandis que d'autres devraient faire face à des délais d'attente particulièrement longs pour accéder à des services spécialisés.

Dans ce contexte, j'aimerais poser à Madame la ministre les questions suivantes :

- Lorsqu'un suicide est constaté, existe-t-il une procédure systématique permettant d'analyser le parcours de soins de la personne concernée afin d'identifier les éventuelles défaillances dans la prise en charge ou dans la coordination entre les différents services de santé concernés ?
- Si une telle analyse existe, quels acteurs y participent, selon quelle méthodologie est-elle réalisée et quelles suites concrètes peuvent être données aux conclusions qui en découlent ?
- Le ministère dispose-t-il de données concernant les personnes ayant sollicité une prise en charge psychiatrique ou addictologique, mais qui n'ont pas pu y accéder ? Dans l'affirmative, quelles sont ces données ?
- Combien de demandes d'hospitalisation psychiatrique stationnaire ont été refusées au cours des cinq dernières années ? Pour quels motifs ? Ces données sont-elles disponibles par établissement hospitalier ?
- Le ministère dispose-t-il de statistiques concernant les délais d'attente pour accéder à un psychiatre, un psychothérapeute ou à un service ambulatoire ou stationnaire spécialisé en santé mentale ou en addictologie ? Si oui, quelles sont les données les plus récentes ?
- Madame la ministre dispose-t-elle d'informations sur les listes d'attente particulièrement importantes dans certains services spécialisés en addictologie ? Si oui, quelles mesures entend-elle prendre afin de réduire ces délais et de garantir une prise en charge rapide des personnes concernées ?
- Quelles mesures concrètes le Gouvernement prévoit-il afin de renforcer les capacités en psychiatrie et en addictologie, tant dans le domaine ambulatoire que stationnaire, et afin d'assurer qu'une personne présentant une souffrance psychique aiguë puisse être évaluée par un spécialiste lorsque sa situation le nécessite ?

- Enfin, Madame la ministre estime-t-elle que les capacités actuellement disponibles permettent de répondre de manière adéquate aux besoins croissants en matière de santé mentale et d'addictologie au Luxembourg ?
- Le ministère envisage-t-il de publier régulièrement des indicateurs nationaux relatifs aux refus de prise en charge, aux délais d'attente et aux capacités disponibles en santé mentale et en addictologie, afin de mieux piloter les politiques publiques dans ce domaine ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Claire Delcourt
Députée